

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
Comité En exercice
syndical Présents

37 37 19

Séance du 23 juillet 2012

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
10 07 2012

Date d'affichage
10 07 2012

2012-07-10

Reconduction de la
Convention d'une ligne de
trésorerie

L'an deux mille douze

Et le 23 juillet

à Seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME.PEGURIER** (Bédarieux) **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC Saint-Chinianais), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

26 JUL. 2012

**Bureau des Politiques
Publiques**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
24/07/12

Objet : Reconduction de la convention d'une ligne de trésorerie

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des subventions concernant les actions terminées ou en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie de 600.000 € a été ouverte en octobre 2010, par signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de 1 an, allant du 2 novembre 2010 au 1^{er} novembre 2011 puis reconduite le 10 novembre 2011 pour une durée de 1 an.

La ligne de trésorerie a été étendue à 800.000 €, par une convention d'ouverture de crédits de trésorerie de 200.000 €, le 22 août 2011 pour une durée de 1 an.

Il convient donc de négocier à nouveau avec le secteur bancaire afin de procéder à la reconduction de la ligne de trésorerie du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est portée à un maximum de 800.000 €,
- de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie,

et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est portée à un maximum de 800.000 €, de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie, et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 juillet 2012.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

26 JUL. 2012

**Bureau des Politiques
Publiques**